

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### TCM 020-8246/20/BM

#### ■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Renouvellement réseau eau potable quartier La Lègue sur le Territoire du Pays de Martigues"

MET 20/15248/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Le secteur de distribution de la Grand'Colle est alimenté par le réservoir Grand'Colle. Il dessert une zone urbaine.

Le réseau de ce secteur, présente des défaillances récurrentes et de plus en plus fréquentes (rendement 52%). Il a été identifié comme secteur prioritaire dans le plan pluriannuel de renouvellement des conduites dans le cadre du dernier schéma directeur (2019).

Le secteur est constitué de 41 000 ml de réseau principal en fonte grise en amiante ciment.

Le projet prévoit le renouvellement de 3 655 ml de conduites principales vétustes et fuyardes, des vannes de coupure et du réseau secondaire également fuyard. Les pertes en eau identifiées sont réparties de manière égale entre le réseau principal et le secondaire. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1 335 350 euros HT.

Signé le 31 Juillet 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « 11 <sup>ème</sup> programme »	35,5%	474 050 euros
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Partenariat métropolitain »	44,5%	594 230 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	267 070 euros
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>1 335 350 euros</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 066-3085/17/CM du 14 décembre 2017 relative à l'ouverture de l'opération 2017600900 ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 29 juillet 2020.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : renouvellement réseau eau potable quartier la Lèque sur le Territoire du Pays de Martigues ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Signé le 31 Juillet 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020

**Article 2 :**

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable. Elle s'engage également à mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget annexe de l'eau potable du territoire du Pays de Martigues 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Opération : 2017600900.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le budget annexe de l'eau potable du territoire du Pays de Martigues 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. – Natures 1313 et 13111.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL